



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Absence de PPE révisée pour la Corse sur la période 2023-2028

Question écrite n° 8518

## Texte de la question

M. Xavier Lacombe attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur l'absence persistante de publication d'une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) actualisée pour la Corse, pourtant obligatoire en vertu de l'article L. 141-5 du code de l'énergie. La PPE 2019-2023 est arrivée à échéance et il est particulièrement préoccupant que, deux ans plus tard, aucune programmation n'ait été publiée pour la période 2023-2028. Cette carence a fait s'installer un fond d'inquiétude chez les acteurs locaux, alors que la PPE est l'outil de pilotage essentiel de la transition énergétique pour l'île. Ce retard est d'autant plus regrettable que les zones non interconnectées (ZNI), et notamment la Corse, ne sont pas concernées par les débats nationaux relatifs à l'articulation entre nucléaire et énergies renouvelables. Les choix technologiques y sont largement établis : seule la montée en puissance des énergies renouvelables (EnR) peut permettre la décarbonation et l'autonomie énergétique du territoire. L'élaboration d'une feuille de route claire et ambitieuse devrait donc être facilitée. Pendant ce temps, la production électrique de l'île reste très carbonée (595 g CO<sub>2</sub>/kWh, soit plus de huit fois la moyenne nationale) et coûteuse, *via* une contribution au service public de l'électricité (CSPE) déjà estimée à 360 millions d'euros par an et susceptible d'atteindre 500 millions d'euros prochainement. La demande électrique progresse rapidement, sous l'effet de l'électrification, de la forte croissance démographique et de l'activité économique et touristique. Les collectivités, entreprises et porteurs de projets corses sont pleinement mobilisés pour y faire face et accélérer la transition, mais l'absence de PPE les freine, faute de cadre clair. Il est urgent de répondre à leurs attentes. Il lui demande donc dans quels délais le Gouvernement prévoit de publier la PPE révisée pour la Corse, afin de permettre aux acteurs locaux d'agir efficacement au service de la transition énergétique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Xavier Lacombe](#)

**Circonscription :** Corse-du-Sud (1<sup>re</sup> circonscription) - Horizons & Indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8518

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** [Industrie et énergie](#)

**Ministère attributaire :** [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juillet 2025